

CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE

Séance du 08 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 08 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MAINNEMARRE Yves, Maire.

Étaient présents : M MAINNEMARRE Yves, HECKMANN Harry, RUYSSCHAERT Alexandra, M PEGARD François, Mme GOURLIN Claudy, M RASSE Baptiste, Mme SAINT GERMAIN Laëtitia, Mme DESBIENDRAS Séverine, M DELHALLE David, M CLABAU Franck, Mme ROUSSEL Bénédicte

Mme HIBON Elodie donne procuration à M RASSE Baptiste

Mme RIZZO Julie donne procuration à Mme RUYSSCHAERT Alexandra

Absent : M BELLENGREVILLE Daniel,

Secrétaire de séance : M RASSE Baptiste

Avant de passer à l'ordre du jour, M le Maire demande une minute de silence en hommage au décès de M BEAUVISAGE Bernard, doyen de la commune et ancien élu sous la mandature de Mme DELABIE.

ORDRE DU JOUR

1. Élection d'un secrétaire de séance

Le Conseil à l'obligation d'élire parmi ses membres un secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal, le secrétaire de séance peut être assisté par un secrétaire auxiliaire (la secrétaire de mairie). M le maire demande qui souhaite être secrétaire de séance. M Pegard François se propose. Le conseil municipal accepte.

2. Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2022

Le compte rendu de la séance est, en application de l'article L. 2121-25 du CGCT, affiché sous huit jours. Il appartient au secrétaire de séance de préparer ce compte rendu et le maire a la responsabilité de faire procéder à son affichage à la porte de la mairie.

Les noms des conseillers ayant pris part aux délibérations peuvent être mentionnés, afin de vérifier le respect des dispositions de l'article L. 2131-11 du CGCT visant à interdire la participation aux délibérations des conseillers personnellement intéressés à l'affaire qui en fait l'objet. M le maire demande si le conseil municipal approuve le compte rendu du 27 janvier 2022. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

3. Vote des comptes de gestion (budget principal, camping, lotissement)

M le maire présente à l'assemblée les comptes de gestion du percepteur qui retrace à l'identique les opérations financières des comptes administratifs à savoir :

Compte de gestion 2021 du budget principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues : 990 952.28 € réalisées : 696 302.54 €

Recettes prévues : 990 952.28 € réalisées : 750 764.32 €

Soit un résultat de clôture 2021 : + 54 461.78 €
Résultat de clôture 2020 : 214 518.85 €
L'excédent de fonctionnement cumulé : + 268 980.63 €

Section d'investissement :
Dépenses prévues : 814 430.42 € réalisées : 643 273.26 €
Recettes prévues : 814 430.42 € réalisées 808 621.85 €
Soit un résultat de clôture 2021 : + 165 348.59 €
Résultat de clôture 2020 : 109 780.14 €
L'excédent d'investissement cumulé : + 275 128.73 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget principal

Compte de gestion 2021 du budget annexe camping

Section de fonctionnement :
Dépenses prévues : 233 700.73 € réalisées 207 132.87 €
Recettes prévues : 233 700.73 € réalisées : 227 114.52 €
Soit un résultat de clôture 2021 : + 19 981.65 €
Excédent de clôture 2020 : + 10 700.73 €
L'excédent de fonctionnement cumulé : + 30 682.38 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget annexe camping.

Compte de gestion 2021 du budget annexe lotissement les Camprets

Section de fonctionnement :
Dépenses prévues : 270 707.00 € réalisées : 34 868.84 €
Recettes prévues : 270 707.00 € réalisées : 55 833.32 €
Résultat de clôture 2021 : + 20 964.48 €
Déficit de clôture 2020 : - 25 900.78 €
Déficit de fonctionnement cumulé : - 4 936.30 €

Section d'investissement :
Dépenses prévues : 237 457.00 € réalisées : 27 916.66 €
Recettes prévues : 237 457.00 € réalisées 27 916.66 €
Résultat de clôture 2021 : 0 €
Résultat de clôture 2020 : 0 €
Résultat cumulé : 0 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget annexe lotissement les Camprets.

4. Vote des comptes administratifs (budget principal, camping, lotissement)

Lors du vote du compte administratif un président est élu par l'assemblée délibérante. Le maire peut assister à la discussion mais **doit se retirer lors du vote** (contrairement au compte de gestion). Il n'est pas comptabilisé dans le calcul du quorum

M PEGARD François, 1^{er} adjoint, présente à l'assemblée les comptes administratifs qui retrace à l'identique les opérations financières des comptes de gestion à savoir :

Compte administratif 2021 du budget principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues : 990 952.28 € réalisées : 696 302.54 €

Recettes prévues : 990 952.28 € réalisées : 750 764.32 €

Soit un résultat de clôture 2021 : + 54 461.78 €

Résultat de clôture 2020 : 214 518.85 €

L'excédent de fonctionnement cumulé : + 268 980.63 €

Section d'investissement :

Dépenses prévues : 814 430.42 € réalisées : 643 273.26 €

Recettes prévues : 814 430.42 € réalisées : 808 621.85 €

Soit un résultat de clôture 2021 : + 165 348.59 €

Résultat de clôture 2020 : 109 780.14 €

L'excédent d'investissement cumulé : + 275 128.73 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021 (M le Maire n'ayant pas participé au vote)

Compte administratif 2021 du budget annexe camping

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues : 233 700.73 € réalisées : 207 132.87 €

Recettes prévues : 233 700.73 € réalisées : 227 114.52 €

Soit un résultat de clôture 2021 : + 19 981.65 €

Excédent de clôture 2020 : + 10 700.73 €

L'excédent de fonctionnement cumulé : + 30 682.38 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021 camping (M le Maire n'ayant pas participé au vote)

Compte administratif 2021 du budget annexe lotissement les Camprets

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues : 270 707.00 € réalisées : 34 868.84 €

Recettes prévues : 270 707.00 € réalisées : 55 833.32 €

Résultat de clôture 2021 : + 20 964.48 €

Déficit de clôture 2020 : - 25 900.78 €

Déficit de fonctionnement cumulé : - 4 936.30 €

Section d'investissement :

Dépenses prévues : 237 457.00 € réalisées : 27 916.66 €

Recettes prévues : 237 457.00 € réalisées : 27 916.66 €

Résultat de clôture 2021 : 0 €

Résultat de clôture 2020 : 0 €

Résultat cumulé : 0 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021 lotissement les Camprets (M le Maire n'ayant pas participé au vote)

5. Affectation des résultats (budget principal, camping, lotissement)

Monsieur le maire propose l'affectation des résultats de l'exercice 2021 des trois budgets comme suit :

- **Résultat du budget communal** : + 268 980.63 euros entièrement reporté en fonctionnement
- **Résultat budget camping** : + 30 682.38 euros entièrement reporté en fonctionnement
- **Résultat budget lotissement** : - 4 936.30 euros entièrement reporté en déficit de fonctionnement

M Rasse Baptiste précise que l'emprunt contracté permet de préserver l'intégralité de l'excédent de fonctionnement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les affectations des résultats proposés ci-dessus.

6. Subventions aux associations

M. le Maire propose d'aider les associations concourantes à l'intérêt communal en leur accordant une subvention, dont les montants sont proposés ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSÉS	MONTANT VOTES	Résultats des votes		
			Pour	Contre	Abstention
Banque alimentaire	300,00 €	300.00 €	13	0	0
Pavillons Allard	200,00 €	200.00 €	13	0	0
Chasse	200,00 €	200.00 €	13	0	0
Club de Gymnastique féminine	250,00 €	250.00 €	13	0	0
USN76 – Foot Ball	700,00 €	700.00 €	13	0	0
Ping Pong	350,00 €	350.00 €	13	0	0
AAPPMA	1 600,00 €	1 600.00 €	12	0	1
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 200,00 €	1 200.00 €	12	0	1
Bouvaincourt en fête	1 500,00 €	1 500.00 €	10	0	3
Pétanque	150,00 €	150.00 €	06	2	5
Souvenir Français Gamaches	150,00 €	150.00 €	13	0	0
Assist'o chats	200,00 €	200.00 €	13	0	0
Les papillons blancs	150,00 €	150.00 €	13	0	0
Restaurant du cœur	500,00 €	500.00 €	11	2	0
Chien Guide pour la Liberté visuelle (C.G.L.V)	200,00 €	200.00 €	13	0	0

Mme HIBON propose la somme de 1 000 € pour l'association de Bouvaincourt en fête au lieu de 1 500 € et précise qu'une subvention exceptionnelle peut être demandée en cours d'année en cas de nécessité. Mme ROUSSEL propose la somme de 200 € pour l'association « Souvenir Français de Gamaches » au lieu de 100 €.

Mmes DESBIENDRAS et ROUSSEL proposent la somme de 300 € au Restaurant du cœur au lieu de 500 €.

M le Maire informe le conseil municipal que la directrice d'école souhaiterait que la municipalité prenne en charge les factures des transports scolaires pour les voyages de fin d'année au lieu de verser une subvention à la coopérative scolaire. Le conseil municipal accepte de payer les factures de transport à la place d'une subvention.

7. Participations aux organismes publics

M. le Maire fait part des sollicitations financières des organismes publics

ORGANISMES PUBLICS	2022
SMUR d'EU	434.00 €
SIVU du Lycée du Vimeu	1 701.20 €
SIPPH	1 898.60 €
SIVOM	2 970.22 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité les contributions financières ci-dessus. Ces montants seront inscrits au BP 2022, chapitre 65.

8. Adhésion de la ville d'Albert à la FDE80

M le Maire informe que la ville d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

Par délibération du 18 janvier 2022, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, qui sera rattachée au secteur du Pays du Coquelicot.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion de la ville d'Albert à la FDE80.

9. Achat mobil home sur le PRL

M le Maire expose à l'assemblée qu'un état des lieux est effectué régulièrement sur le parc résidentiel de loisirs de l'état des mobil home notamment de la vétusté et le risque de pollution. Cet état des lieux est acté par huissier et transmis au propriétaire l'informant soit de procéder aux travaux nécessaire d'entretien et de réparation du bien soit la commune propose de racheter le mobil home pour la somme de 1 000 €. La commune se charge de procéder à son retrait à ses frais et de la remise en état de la parcelle afin de la relouer.

Mme ROUSSEL ne comprend pas l'intérêt de cette démarche. M HECKMANN, RUYSSCHAERT, GOURLIN abondent dans ce sens.

M RASSE Baptiste indique que ce procédé permet de retirer les mobil homes très vétustes et sources de pollution étant donné que les parcelles sont classées en zones naturelles. En proposant ce rachat cela évite aux propriétaires des mobil homes de prendre en charge les frais d'enlèvement et ainsi remettre en état le PRL avec des mobil homes plus récents.

M RASSE Baptiste informe avoir contacter 5 propriétaires et un résident à accepté cette proposition.

Le conseil municipal par 6 abstentions et 7 voix pour accepte d'acheter les mobil home pour 1 000 €.

10. Convention avec le Centre de Gestion pour assurer la fonction d'inspection en matière de sécurité et de santé

M le Maire expose au conseil municipal qu'en application du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, l'Autorité Territoriale doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité au travail.

La commune peut signer une convention avec le Centre de Gestion qui a pour mission d'inspection et vérifier les conditions d'application des règles et proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail. Le centre de gestion de la Somme s'est

doté d'un Service de Prévention disposant de compétences et des moyens nécessaires. Cette prestation se réaliserait à titre gratuit.

M Hibon demande si les employés possèdent la formation SST. (Salarié, Sauveteur, Secouriste). M le Maire répond par la négative. M Delhalle précise qu'il ne faut pas confondre avec la formation PSC1 (formation de prévention et secours civique)

Le conseil municipal vote à l'unanimité la convention avec le de Centre de gestion pour assurer la fonction d'inspection en matière de sécurité et de santé.

11. Subvention d'équilibre budget annexe lotissement les Camprets

M le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer une subvention d'équilibre d'un montant de 4 936.30 € du budget principal au budget annexe lotissement les Camprets 2022 afin de combler le déficit constaté au compte administratif 2021. Le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention d'équilibre proposée.

12. Clôture budget annexe lotissement les Camprets

M le Maire informe le conseil qu'à l'issue du vote de la subvention d'équilibre, le budget annexe 2022 du lotissement les Camprets ne présente plus de mouvement et que pour clore ce budget il convient de prendre une délibération. Le conseil municipal vote à l'unanimité la clôture du budget annexe lotissement les Camprets.

13. Détermination du taux de promotion d'avancement de grade

M le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promouvables à compter de l'année 2022, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATÉGORIES : C + B		
Filières	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
TECHNIQUE	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %
	Agent de maîtrise	100 %
	Agent de maîtrise principal 2 ^{ème} classe	100 %
	Agent de maîtrise principal 1 ^{ère} classe	100 %
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100 %
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100 %

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux de promotion ci-dessus.

14. Tableau des effectifs

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	POURVUS	DURÉE HEBDOMADAIRE
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	35h00
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1 (le 24/09/22)	35h00
Rédacteur	B	1	1 (jusqu'au 23/09/22)	35h00
FILIÈRE TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	2	2	35h00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	3 (jusqu'au 30/12/22)	35h00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	3 (à partir du 31/12/22)	35h00
Agent de Maîtrise	C	2	2	35h00
Agent de Maîtrise principal 2 ^{ème} classe	C	0	0	35h00
Agent de Maîtrise principal 1 ^{ère} classe	0	0	0	35h00

Mme RUYSSCHAERT demande quelles sont les personnes concernées pour ces avancements de grade. M le Maire répond qu'il est interdit de désigner les personnes.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le tableau des effectifs proposés ci-dessus.

15. Vote des taxes communales (état 1259)

Vu le budget principal 2022, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 214 038 €

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

M le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022, et de fixer le taux des taxes locales comme suit :

- Foncier bâti = 48.19 %
- Foncier non bâti = 43.62 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taxes communales proposées ci-dessus.

16. Votes des budgets (budget principal, camping, lotissement)

a) Vote du budget principal

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 comme suit
Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 051 717.61 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	364 379.34 €
Charges de personnel	423 500.00 €
FNGIR + CLECT	52 500.00 €
Charges de gestion courante	101 636.30 €
Charges financières	3 000.00 €
Charges exceptionnelles	500.00 €
Dotations aux amortissement	6 201.97 €
Virement à la section investissement	100 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Atténuations de charges	40 000.00 €
Produits et services	203 420.00 €
Impôts et taxes	339 320.00 €
Dotations + FCTVA	189 500.00 €
Revenus des immeubles	10 000.00 €
Produits exceptionnelles	500.00 €
Excédent reporté	268 977.61 €

Dépenses et recettes d'investissement : 734 458.14 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Honoraires	11 000.00 €
Travaux enfouissement réseaux + vidéo protection + éclairage passage piétons	126 200.00 € *
Travaux salle vidéo + BCD + Monument + aménagement secrétariat + signalétique + salle association + matériels outillage + matériels voirie	132 151.81.00 €*
Travaux mairie + école (RAR)	191 201.97 €
Emprunt + ligne TVA subventions	260 000.00 €
Terrain lotissement avance	6 952.18 €
Créances sur budget annexe	6 952.18 €

* Eclairage public (21 points lumineux) + passage piétons : 16 000 €

* Enfouissement des réseaux rue de la Bresle : 75 000 €

* Vidéo protection : 35 000 €

* Informatique secrétariat : 1 278 €

* Signalétique mairie + village fleuri + parcours de santé = 1 700 €

* Monument aux morts : 4 067 €

* Salle vidéo protection : 4 200 €

* Travaux salle association : 8 000 €

* Travaux BCD : 8 500 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions	263 175.26 €
FCTVA + TA	83 000.00 €
Remboursement lotissement	6 952.18 €
Excédent investissement	275 128.73 €
Amortissement	6 201.97 €
Virement à la section fonctionnement	100 000.00 €

M RASSE fait état que dans les produits exceptionnels n'apparaît pas le remboursement des indemnités de M le Maire comme proposé à la dernière réunion de conseil.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget principal 2022.

b) Vote du budget camping

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 263 202.38 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	244 202.38 €
Créances éteintes	2 000.00 €
Charges exceptionnelles	5 000.00 €
Taxe de séjour	12 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Locations	227 000.00 €
Redevance OM	5 520.00 €
Excédent antérieur reporté	30 682.38 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget camping 2022.

c) Vote du budget lotissement les Camprets

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 936.30 €

Dépenses et recettes d'investissement : 0 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget lotissement les Camprets 2022.

17. Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Décision 01/2022 : pose de 8 prises pour les guirlandes de Noël sur la commune suivant le financement suivant :

Montant pris en charge par la FDE (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre) : 1 051 €

Contribution de la commune : 1 789 €

Décision 02/2022 : ABC INFORMATIQUE de FRIVILLE ESCARBOTIN portant sur l'acquisition d'un matériel informatique composé d'un PC de bureau – clavier – souris – écran multimédia pour un montant TTC de 1 278 €

Décision 03/2022 : Mise en place des extincteurs Mairie – Ecole – Gymnase – Salle des fêtes + plaques classes de feu = 1 533.42 €

18. Informations

M le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré M BARDOUX Claude informant que des personnes jouent à la pétanque jusque tard dans la soirée grâce à de puissants projecteurs. Il a constaté que ceux-ci ont fonctionné toute la nuit du 08 au 09 février 2022. Il demande de cesser cet abus car ce sont les administrés qui payent l'électricité. M le Maire informe avoir pris contact avec le président de la pétanque et il s'avère que c'est une autre association qui a enclenché les projecteurs par erreur.

Mme SAINT GERMAIN indique que les reproches sur le club de pétanque sont très récurrents et que cela en devient pénible.

M le Maire informe avoir reçu un devis de l'entreprise RAMETTE pour le dé moussage de l'église pour un montant de 4 000 €, un autre devis est en attente de réception. M le Maire dans le cadre de ses délégations signera le devis le moins disant à condition que les prestations soient identiques.

M le Maire informe avoir commandé des capteurs de CO2 pour les 3 classes, le montant s'élève à 478.58 € TTC. Un dossier de subvention est déposé au rectorat. L'Etat participe à hauteur de 8 € par élève.

M le Maire informe que 2 lampes pour les TBI de l'école sont à remplacer, le montant s'élève à 248.14 € TTC.

M le Maire donne à la parole à M PEGARD François pour la présentation de la fête locale qui est programmée le week end du 26 juin 2022.

Les manifestations seront les suivantes :

- Clique de Vaudricourt
- Association les mains goch' (découverte des arts et du cirque)
- Manège enfantin et pêche aux canards
- Structure gonflable super bain de boules Maya l'abeille
- Structure gonflable mini parcours Bob l'éponge
- Costumes du sumos pour adolescents et adultes
- Jeux de bois et jeux de kermesse
- Machine à pop-corn
- Exposition de véhicules militaires
- Brocante organisée par la coopérative scolaire – buvette - restauration

M le Maire présente au conseil un contrat triennale pour les illuminations de Noël avec DEMOUSELLE (choix des décors vu avec M Rasse Baptiste, Pegard François et Heckmann Harry avec le fournisseur FESTILIGHT). Le devis proposé sera modifié en fonction des choix établis en séance à savoir 20 décors sur les poteaux d'éclairage et l'achat d'un projecteur sur la façade de l'école.

La séance est levée à 20h18



